|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **A : Destinataires** | **De : S. Breedstraet** | **Z:\Mes images\header-object.png** |
| **Présents : S. Breedstraet, R. Calloens, I. Capron, C. Campi, M. Delclisard, C. Dehasseleer, D. Delguste, M. Deridder, Y. Dubois, C. Guisset, P. Herpelinck, A. Lekeux, M. Robert, R. Vandeuren, S. Verschuren**  **Excusés : I. Bauwens, C. Bultot, J. Dancot, C. Dury, M. Goedert, C. Keutgen, P. Lemoine, D. Noël, F. Rigaux, C. Therasse, C. Willems.** | |
| **Projet/objet de la réunion : CA Fine Bel-Lux** | **Date : 15.03.19** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Points de discussion** | **Décision/action** | **Qui** | **Quand** |
| **1. Approbation du PV** | | | |
|  |  |  |  |
| **2. Rencontre avec Madame Clarys – Cabinet Schyns, Communauté française** | | | |
| Tour de table des personnes présentes afin de permettre à notre invitée Madame Clarys du Cabinet de la Ministre Scnyns de comprendre notre groupe et de situer les intervenants.  Présentation et précision du contexte de cette rencontre.  Madame Clarys précise que   * la situation est plus claire qu’il y a 4 ans, * il y a renforcement évident pour les formations entre autres pour la mobilité, * la demi-année peut paraître surprenante en termes d’organisation mais la situation a été anticipée.   L’enseignement attend les avis du Fédéral afin de pouvoir organiser les formations qui correspondent aux métiers.  La question se pose plus au niveau du futur des aides-soignants. Si le Fédéral reconnait une formation intermédiaire « health care assistant » les écoles de brevet pourraient organiser cette formation. Ce n’est pas actuellement le souhait de la Santé exception faite de la volonté d’augmenter les responsabilités des aides-soignants. Un groupe de travail réfléchit sur ces problématiques, l’objet est d’intégrer ces notions dans les formations professionnelles.  Pour l’instant les deux niveaux de formations en soins infirmiers font l’objet de remarques par rapport à la mise en conformité européenne. Ces travaux sont centralisés afin de répondre à la Commission Européenne.  La question se pose sur la/es collaboration/s possible pour la suite au sein de notre équipe.  Qu’est-ce qui est prévu au niveau légal pour le passage du brevet au bachelier ? Nous devons vérifier les textes de lois et envisager une évolution de la/les formations « passerelle » existantes.  Il existe un gap entre les anciennes et nouvelles formations, quelle sera la demande des professionnels de santé et/ou du terrain professionnel ?  Fine doit impérativement travailler sur les fondements pédagogiques pour faire remonter nos interpellations vers le politique par le biais des réseaux. Nos démarches devront être portées par un avis d’expert pour aller chercher un mode d’évaluation commun des compétences  A. Lekeux pose la question d’une éventuelle démarche envers le Ministère de la Santé français.  Le service des équivalences de la CF ne peut-il pas nous aider dans nos démarches ? Ils disposent des systèmes scolaires dans les différents pays et ont sûrement des outils supports. | C. Campi précise que les premiers BIRSG qui seront diplômés sont les candidats qui terminent la passerelle.  Nous vivons de plus en plus des situations pour lesquelles nous sommes amenés à proposer des parcours individualisés.  Aides-soignants qui vont monter en brevet ? Comment va s’opérer l’évaluation des compétences requises ?  C. Dehasseleer évoque que certains diplômés de son institut se voient proposer des contrats qui les invitent à faire la passerelle pour passer à durée indéterminée.  Madame Clarys s’engage à vérifier la législation.  Une action pourrait être entreprise pour informer nos collègues français de nos différentes réformes.  A. Lekeux va transmettre les références à Madame Clarys.  Sur l’attestation du brevet, c’est bien acté que le diplôme correspond à la directive européenne.  C’est l’Europe qui doit fournir cette forme de « carte d’identité européenne ». Il faut passer par l’EFN qui est l’intermédiaire de la DG Grow.  Il ne semble pas que ces structures ne soient pas suffisamment professionnelles pour nous venir en aide. | A. Lekeux se charge de contacter la DG Grow pour connaitre le taux de demande et la procédure d’obtention de cette carte. |  |
| **3. Statuts** | | | |
| En attente de transmission au Moniteur (Cf. PV du CA précédent). |  |  |  |
| **4. Comptes** | | | |
| La situation est présentée par I. Capron  Les comptes sont légèrement en déficit, mais il reste de l‘argent sur le compte. | Nous avons la possibilité d’augmenter les rentrées via des événements  Lors du colloque, nous souhaitons qu’il n’y ait pas plus de deux orateurs par présentation.  Il semble nécessaire de faire de la publicité pour nos colloques et de calculer plus précisément le prix de reviens de l’ensemble des frais annexes.  Prévoir 3000 euros pour l’intervention d’un expert pédagogique. | I. Capron |  |
| **5. Objet et organisation des réunions à venir** | | | |
| Une demi-journée de réunion sera prévue en mai pour spécifier les objectifs à venir du CA. Par la suite, les membres proposent de bloquer des journées complètes de travail pour être plus efficace et rassembler le plus de monde.  Il faut prévoir en mai les 4 journées de travail de l’année et les date et sujet de l’évènement académique. | S. Breedstraet prévoit un doodle pour la rencontre de mai. Le dates des réunions de 19-20 seront proposées lors de ce CA.  A. Lekeux nous partage que le grand auditoire du Barbou sera disponible mais qu’il faut anticiper la date. |  |  |
| **5. Divers** | | | |
| Publication du PV de l’AG sur le site suite à l’approbation en ligne.  Réaction du CFAI par rapport à la demande de dérogation pour es heures de formation continue pour les enseignants. Notre demande a été refusée mais comme cette recommandation n’a pas été validée par la Ministre, nous ne perdons pas d’énergie maintenant à réagir. | La réponse est en annexe de ce PV. |  |  |

Belle semaine à tous et toutes,

S. Breedstraet, rapporteur